



Cette demande est à retourner à : (Siège Social 37A, rue des Prés 68170 RIXHEIM au PLUS TARD 3 SEMAINES AVANT LA MANIFESTATION).

DEMANDE DE DISPOSITIF PREVISIONNEL DE SECOURS

Conformément à l'arrêté du 07 novembre 2006, tout dispositif prévisionnel de secours à personnes doit faire l'objet d'une demande écrite à l'association prestataire de la part de l'organisateur de la manifestation ou du rassemblement de personnes. Cette demande doit être signée par l'organisateur, attestant ainsi l'exactitude des éléments portés dans le document. Pour cela, ce dernier doit fournir les éléments suivants :

Organisme demandeur

Raison sociale :

Adresse :

Téléphone fixe :

Téléphone portable :

Fax :

Mail :

Représenté par :

Fonction :

Représenté légalement par :

Fonction :

Caractéristiques de la manifestation

Nom :

Activité/Type :

Dates :

Nom du contact sur place :

Téléphone fixe :

Fonction de ce contact :

Téléphone portable :

Adresse :

Circuit :

Oui

Non

Si oui :

Ouvert

Fermé

Superficie :

Distance maxi entre les 2 points les plus éloignés du site :

Risques particuliers :

